



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 avril 2006 — N° 13

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

Après débat, le rapport est adopté.

À 10 h 31, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 39.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 10 est adopté.

6 avril 2006

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 10 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La motion est adoptée.

Le projet de loi n° 10 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 10 est adopté.

À 11 h 20, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

6 avril 2006

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, fait une déclaration concernant l'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

M. Bergeron (Verchères) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 190 Loi concernant la procédure de sélection des personnes nommées par l'Assemblée nationale et modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

6 avril 2006

L'énoncé de politique intitulé *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*.
(Dépôt n° 137-20060406)

Dépôts de pétitions

Mme Charest (Matane) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 95 citoyens et citoyennes de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, concernant la tenue d'une commission d'enquête publique sur l'affaire Norbourg.

(Dépôt n° 138-20060406)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Charest (Matane) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 657 citoyens et citoyennes de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure, concernant la pénurie de médecins de famille dans cette MRC.

(Dépôt n° 139-20060406)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Paradis (Brome-Missisquoi) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 370 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 140-20060406)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

6 avril 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 5 avril 2005, adressée à Mme Line-Sylvie Perron, directrice du cabinet du chef de l'opposition officielle d'alors, M. Bernard Landry, par M. André Dicaire, secrétaire général du gouvernement du Québec, concernant la protection des documents du Conseil exécutif.

(Dépôt n° 141-20060406)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) et M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la santé qui se tiendra le 7 avril sous le thème *Travailler ensemble pour la santé*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

6 avril 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi) et M. MacMillan (Papineau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Jour du tartan, célébré en ce jour du 6 avril de chaque année, qui commémore la date de la signature de la Déclaration d'Arbroath établissant l'indépendance historique de l'Écosse et le droit des Écossais de choisir leur souverain ; qu'elle reconnaisse la contribution importante des Québécoises et Québécois d'origine écossaise au développement social, économique et culturel du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'audition du président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec concernant les propositions de hausse des contributions d'assurance.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira pour la tenue de consultations particulières sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale.

6 avril 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 5 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 6, Loi modifiant la Loi sur le Barreau, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 6 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 6 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 11 avril 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

6 avril 2006

En conséquence, à 16 h 24, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 avril 2006, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 6 avril 2006, à 12 h 38, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 10 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le Président

MICHEL BISSONNET